

**Déclaration de Mme Jalila HOUMMANE**  
**Délégation du Royaume du Maroc**  
**devant la 60ème session de la Commission des Droits de l'Homme**  
**au titre du point 8 relatif à :**  
**« la question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes**  
**occupés, y compris la Palestine ».**

**Genève, 25 mars 2004**

**Monsieur le Président**

Depuis plus de trois ans, la crise dans les territoires palestiniens occupés ne cesse de s'aggraver pour atteindre son paroxysme sous l'effet de la violence acharnée et des violations massives et systématiques des droits de l'homme et des principes les plus élémentaires du Droit international humanitaire, commises par les forces israéliennes d'occupation à l'encontre du peuple palestinien. En dépit des multiples résolutions du Conseil de Sécurité, de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme, Israël persiste dans sa politique de répression, d'humiliation, d'assassinats ciblés, d'isolement et de punition collective du peuple palestinien par les incursions militaires successives, la destruction sans discernement des maisons, des biens et des structures économiques de base ainsi que par les atteintes répétées aux institutions légitimes du peuple palestinien et les symboles de son autorité nationale, en violation flagrante du Droit international notamment la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Les récents rapports des rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme, ayant effectué des missions dans la région, ainsi que les divers témoignages contenus dans les rapports des Organisations non gouvernementales font état de la menace d'une «véritable catastrophe humanitaire».

**Monsieur le Président,**

La construction illégale du mur de séparation impliquant l'acquisition par la force d'une partie des terres et des ressources palestiniennes, le déplacement de la population civile et partant, la négation absolue des droits de l'homme du peuple palestinien au mépris de la Résolution de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2003, aura inmanquablement de graves conséquences sur toutes les démarches entreprises pour instaurer la sécurité, la stabilité et la reprise du processus de paix dans la région.

**Monsieur le Président,**

Mon pays demeure profondément préoccupé par les répercussions de l'édification de cette clôture sur la situation humanitaire, sociale et économique du peuple palestinien et par les souffrances, les privations et les injustices qui lui sont infligées au quotidien. Le Maroc appelle, dans ce contexte, à un engagement plus ferme de la Communauté internationale pour favoriser la mise en œuvre progressive

et irréversible de la «feuille de route» nantie du soutien international, sans conditions préalables ni modifications et le rejet de toutes solutions unilatérales imposées par le Gouvernement israélien, de façon à parvenir à une solution juste, définitive et globale du Conflit au Moyen Orient basée sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et à garantir au peuple palestinien le recouvrement de ses droits légitimes avec en premier lieu l'établissement d'un état indépendant et viable ayant pour capitale Al Qods Al Charif, vivant côte à côte avec l'Etat 'O. Israël dans la paix et la sécurité retrouvées.

En sa qualité de président du Comité d'Al Qods, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a affirmé ce qui suit « ***Nous n'avons épargné aucun effort pour faire prendre aux parties concernées toute la mesure de la gravité de la situation et pour souligner la nécessité d'intervenir afin de convaincre le gouvernement israélien du devoir qui lui incombe de se plier aux résolutions de la légalité internationale et de préserver l'identité et le cachet culturel de cette ville naguère synonyme de coexistence harmonieuse entre les trois religions révélées.*** »

**Monsieur le Président,**

Le Maroc a réaffirmé son attachement à la paix et à la négociation qui constituent l'unique alternative viable pour mettre un terme à ce conflit et arrêter le cycle infernal de la violence et de la contre violence dont sont victimes les civils innocents des deux côtés. Il a constamment manifesté son appui et ses encouragements à toute démarche sincère à même de contribuer à la paix et à la réconciliation entre palestiniens et israéliens y compris l'initiative de Genève présentée en décembre dernier par la société civile. Le Maroc réitère, à nouveau, sa disponibilité à soutenir tous les efforts visant l'instauration d'une paix juste et globale garantissant la sécurité et la stabilité de tous les peuples de la région conformément à la légalité internationale, aux dispositions de la feuille de route et à l'initiative de paix adoptée par le dernier Sommet arabe de Beyrouth.